

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur des contributions indirectes, 6 janvier 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur des contributions indirectes, 6 janvier 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (416r, 417r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le directeur des contributions indirectes, 6 janvier 1863, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (6)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42115>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 janvier 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Directeur des contributions indirectes](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Demande d'autorisation d'ouverture d'un bureau auxiliaire de vente de tabac pour les ouvriers de l'usine de Guise et les habitants du Familistère par une débitante de tabac de Guise, mademoiselle Brullet. Godin précise qu'il occupe actuellement 500 chefs de famille, que 400 personnes sont logées au Familistère et qu'un deuxième bâtiment d'habitation est en construction.

Support La lettre n'est pas de la main de Godin.

Mots-clés

[Familistère](#), [Habitations](#)

Personnes citées [Brullet \[mademoiselle\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le Janvier 1865.

Monsieur le Directeur des
Contributions Indirectes
à Paris

Monsieur

J'ai l'honneur de venir vous demander l'autorisation de faire tenir, dans une dépendance de la cité que j'ai fait construire pour mes ouvriers, un bureau substitutif de tabac qui serait géré par un des débitants de Guise, Mademoiselle Bouillet.

A l'appui de cette demande faite dans le double but de ménager le temps des ouvriers & de favoriser la vente d'un produit de l'Etat, je crois devoir porter à votre connaissance que j'occupe, en ce moment, dans mes usines, 500 Ouvriers & j'ajoute, que l'habitation construite par moi pour 400 personnes & qu'un second bâtiment, plus important encore, est en voie de construction.

La distance des usines et de l'habitation fait perdre une demi-heure pour chaque achat de tabac et l'importance d'un achat en double le coût en raison du temps employé pour le réaliser; c'est donc à ce point important et économique que je sollicite la demande actuelle; l'intérêt qui devra en résulter pour le Etat me semble aussi important: un débit placé au centre du travail et de l'habitation d'un millier de personnes me

semble un excellent moyen de laisser
moins de chances à la contrebande.

Le choix de Mademoiselle Brullet, qui
tiendrait ce débit comme annexe de son bureau
m'en a été par des convenances personnelles qui me
la font préférer, sans votre approbation, à tout
autre débitant.

Les raisons que je vous d'avoir l'honneur
de vous exposer et la sollicitude bien connue
de l'administration pour tout ce qui peut
favoriser les classes laborieuses me font désirer,
de votre part, une décision conforme à sa demande.
Je vous serai reconnaissant de cette conclusion
et me soumetts à l'avance à toute condition
réglementaire qui en serait la conséquence.

Je vous présente, Monsieur le Directeur,
l'assurance de mes sentiments distingués.

Et je vous prie de me croire
votre très humble serviteur

Godefr.